

## Réunion du CC Environnement et Développement Durable

### *CR Plénière du 5 mars 2019*

---

#### **Présents :**

- Vincent RAPP – Anne-Lise Camus – Marie-Claire Labedan
- Nathalie de Bernard – Patrick Vidal – Joseph Gonzalés

#### **Excusé :**

- Olivier Toucheboeuf

#### **Répartition des animat-rice-ur-s par thèmes**

- Du fait du faible nombre de membres du CC-EDD la répartition par thèmes devra être actualisée.

#### **Charte pour l'environnement et le Développement Durable**

- La commission municipale Environnement a rédigé une charte qui doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal en mars/avril.
- Cette charte inclue les questions d'adaptation au changement climatique, l'énergie, les déplacements, la protection de la biodiversité.
- L'application de cette charte sera déclinée sous la forme d'actions spécifiques.
- Après approbation par le CM la charte et les actions seront publiées dans les supports municipaux.
- L'objectif de cette charte et de ces actions est de faire de Flourens une commune exemplaire dans le domaine du Développement Durable.

#### **Environnement - Point sur les projets par thèmes**

- Projet permaculture :
  - o Marion André (première adjointe) présentera les propositions de suite du projet à la réunion des Jardin du lac le jeudi 14 mars. Les membres du CC-EDD qui le souhaitent pourront s'associer aux travaux à venir.

#### **Point d'avancement du 14/03/2019 pour le projet de verger communal, et la TVB avec APA31 :**

- **Après notre réunion, j'ai contacté APA 31 qui n'a plus de temps pour travailler sur une nouvelle convention 2019. Il faudra donc préparer en amont une convention bien construite pour 2020 et provoquer une réunion courant octobre 2019 pour en finaliser le contenu.**

- Projet de verger communal :
  - o ce verger pourrait se situer derrière l'espace Ragou.

- sa mise en place pourrait être faite avec l'aide d'APA31, qui a déjà accompagné la réalisation d'un verger communal à St Germier.
- Action : Définir le cadre de ce projet (animation – et comment en assurer la pérennité) à voir dans le projet de convention 2019 avec APA31
  - Voir point d'avancement du 14/03/2019
- Rénovation du sentier « l'arbre à portée de main »
  - Ce projet est l'objet d'une convention en cours avec la Municipalité
  - APA31 pilote la rénovation du sentier en s'appuyant sur le CAJ et l'association des Jardins du Lac.
- Entretien des sentiers
  - Une visite de terrain a été organisée le 05-11-2018
  - Voir CR de la visite : CC-EDD-Etat\_des\_lieux\_Sentiers\_du\_lac-05-11-2018
- Gestion différenciée (GD)
  - Une zone d'expérimentation de la GD avait été définie en 2018 – voir carte page 6
  - Ce point n'a pas été évoqué au cours de la réunion et devra être revu avec la nouvelle équipe municipale.
- Trame Verte et bleue (TVB)
  - Une réunion avec APA31 est à programmer pour définir le contenu de l'assistance d'APA31 à la mise en place de la TVB
  - Voir point d'avancement du 14/03/2019.

Un premier réservoir de biodiversité avait été défini en 2018, voir page 6

  - Une personne de la LPO a répertorié les espèces présentes dans cette zone.
- Gestion du lac
  - Document de référence : CC-EDD-Them-Lac-24-03-2018
  - Une réunion est prévue le 12 mars avec Annick Rambert.
- Projet de classement en Espaces Naturels Sensible (ENS)
  - Un nouvel appel à projet devrait être lancé en 2020 par le Conseil Départemental.
  - Une réunion entre le collectif Terre Fertiles et Vincent Rapp est à programmer prochainement
- Site d'intérêt paysager (SIP) :
  - Le SIP Seillonne sera traité en intercommunalité
- Cycle de l'eau dans la ZI
  - Vérification par « Cycle de l'eau » de TM en mi 2018.
  - Attente du rapport
  - Une visite récente des berges du noncesse dans la ZI a montré la présence de travaux, de dépôts et de rejets suspects le long et dans le ruisseau.

## Développement Durable - Point sur les projets par thèmes

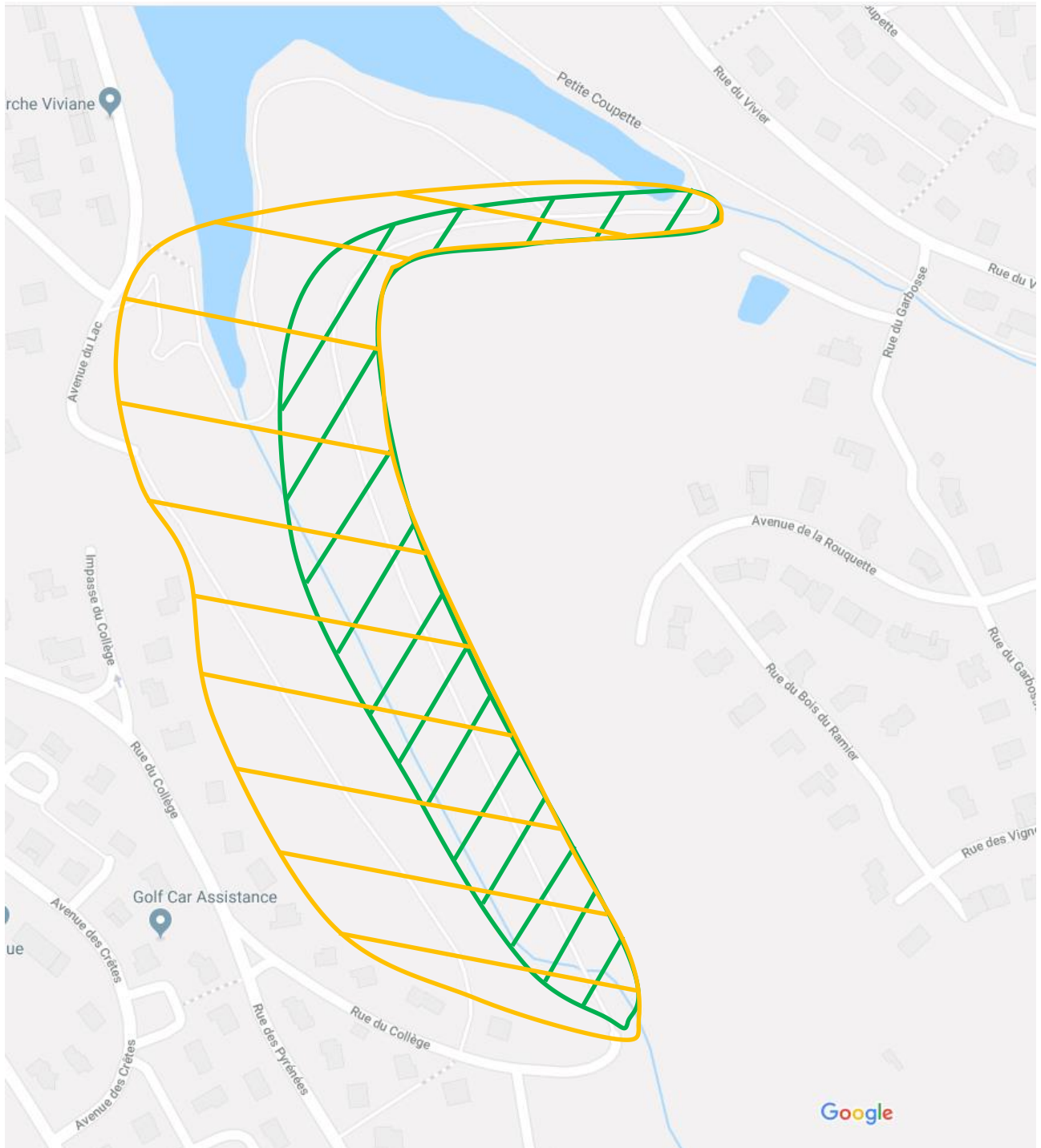
- Garouste et autres projets : le PLUiH valide l'interdiction des industries polluantes dans la ZI
- Caro TP : Attente du verdict du TA
- Enpyco : l'ajout dans le PLUiH de l'interdiction de nuisances visuelles devrait mettre fin à ce projet.
  
- Production d'énergie renouvelable
  - o En 2018 le site de l'école élémentaire avait été retenu pour un projet de panneaux PV. La municipalité devait lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).
    - Puissance 42 kWc
    - Production d'énergie : 38000 kWh
    - Surface disponible : 142 et 64 m<sup>2</sup>
  - Une réunion est à programmer entre l'équipe municipale et la SCIC Citoy'enR. Délai avril 2019
  - o Pour mémoire : Toit de la salle des fêtes : présence d'isolation amiante. Si des travaux étaient entrepris il faudrait désamianter le toit d'où un surcoût d'environ 48000 €. Voir s'il est possible de trouver un accord sur un plan de financement viable.
  - o Dans le cadre de la rénovation de l'école maternelle la pose de panneaux pourrait être envisagée.
  
- Conseiller Energie partagée
  - o Un conseiller Energie Partagé de la Métropole s'est présenté en Mairie en septembre 2018 pour expliquer sa fonction, sa mutualisation avec les autres communes de la Métropole intéressées comme Flourens pour cette ressource. La Métropole doit début 2019 acter son embauche définitive grâce en partie à une aide de l'ADEME. Puis les communes comme Flourens délibéreront en Conseil Municipal pour valider l'utilisation de cette ressource partagée sur toutes les problématiques des énergies : renouvelables, économies, optimisation des systèmes, diagnostics et actions sur les bâtiments publics.
  - o Point à faire avec la nouvelle équipe municipale.
  
- Solidarité
  - o Communale
    - Lutte contre la précarité énergétique : prise en charge par le CCAS
  - o Internationale – Action en faveur des personnes réfugiées
    - Voir les possibilités de stockage de matériel collecté suite aux appels des associations d'aide aux personnes réfugiées.
    - Une solution pourrait être la partie non occupée de la maison Ragou.
  - Le CC-EDD explore cette possibilité et fait des propositions aux élus.
  
- Communication
  - o Le CC-EDD proposera un article sur son domaine d'action et ses perspectives pour publication dans « Regards sur Flourens ».

Le but est de faire connaître le CC-EDD et de faire appel à des personnes intéressées, ce qui permettrait de renforcer notre représentativité et notre efficacité.

- L'objectif est de publier dans le N° de juin.

- Nathalie est d'accord pour rédiger un projet d'article. Délai fin avril début mai.

Carte repérage GD et TVB



: Zone GESTION DIFFERENCIEE : Seule une bande de 1,00 m sera tondu de part et d'autre de la piste cavalière



: Zone TRAME VERTE ET BLEUE : RESERVOIR DE BIODIVERSITE.

Seule une bande de 5,00 m de largeur sera tondu, en limite des zones privées (clôtures des maisons)